

Programme des écoles primaires du canton de Fribourg : année scolaire 1915-1916 [suite et fin]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RÉPONSE DU CIEL A LA PLAINTÉ DE LA TERRE!

Les longs sanglots de l'humaine hécatombe
Ont, dans mon cœur éveillé la pitié,
Mais il fallait combler l'immense tombe
Qui vengera le Seigneur méprisé.
Il te fallait, ô Terre maternelle,
Voir sur ton sein, mourir tes fils ingrats!
C'est pour prouver ma puissance éternelle
Qu'ils ont croisé le fer dans les combats.
C'est pour punir la chair vile et rebelle
Que dans les airs la flamme a crépité;
Ce sang vermeil qui t'abreuve et ruisselle,
C'est la rançon de son iniquité.

.....
Mais quand la Mort aura fini sa tâche,
Quand la Douleur ne pourra plus gémir,
Quand tu seras, ô ma Terre, sans tache,
Quand tes enfants reviendront me bénir,
Je lèverai la main toute-puissante
Qui seule peut apaiser les nations.
Plus forte alors, ta sève frémissante
Fera germer de tranquilles moissons.

(A suivre.)



L. PILLONEL.

PROGRAMME

des écoles primaires du canton de Fribourg

ANNÉE SCOLAIRE 1915-1916

(Suite et fin.)

Instruction civique.

Revision du programme en ce qui concerne la commune et le canton.
— Etude approfondie des institutions fédérales selon le plan suivant :

I. ASSEMBLÉE FÉDÉRALE. — Conseil national. Conseil des Etats. —
Attributions : lois et arrêtés ; budget, comptes, dépenses ; création de
nouvelles fonctions ; fixation des traitements ; surveillance de l'admini-
stration fédérale ; garantie des constitutions cantonales ; traités ;
armée fédérale ;

Nominations. — Mesures à prendre en cas de guerre. — Droit de
grâce.

II. CONSEIL FÉDÉRAL. — *Attributions* : Veiller à l'exécution des lois fédérales et à l'application des décisions prises par l'autorité législative. — Préparation des lois, arrêtés. — Rapport de gestion. — Nomination des principaux fonctionnaires.

a) *Le Président de la Confédération*. — Ses fonctions particulières comme président.

b) *Département politique*. — Attributions : Relations extérieures (agents diplomatiques, ministres, consuls). — Politique extérieure. — Emigration. — Politique intérieure (élections, votations).

c) *Département de l'intérieur*. — Instruction publique (subventions scolaires). — Santé publique et statistique. — Travaux publics (cours d'eau, routes). — Forêts. — Poids et mesures.

d) *Département de Justice et Police*. — Elaboration des lois fédérales. — Examen des constitutions cantonales. — Police des étrangers. — Rapatriement. — Surveillance. — Propriété industrielle.

e) *Département des finances et douanes*. — Finances. — Ressources de la Confédération. — Budget. — Douanes. — Régie des alcools.

f) *Département du Commerce, de l'industrie et de l'agriculture*. — Commerce (traité, patente, enseignement commercial). — Industrie (surveillance des fabriques, enseignement professionnel). — Agriculture (subventions aux écoles d'agriculture, établissements fédéraux, lois concernant les épizooties).

g) *Département des postes, télégraphes, téléphones et des chemins de fer*. — Postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer, installations électriques.

h) *Département militaire*. — Recrutement. — Equipement. — Commission de défense nationale. — Remonte. — Munitions. — Armes. — Bureau topographique.

III. TRIBUNAL FÉDÉRAL. — Les attributions. — Cour pénale. — Assises fédérales.

IV. ORGANISATION MILITAIRE.

V. CONSTITUTION FÉDÉRALE. — Principaux droits et devoirs des citoyens.

VI. SOUVERAINETÉ, INDÉPENDANCE, NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

Remarques. — Les événements qui se déroulent en ce moment nous ont permis d'apprécier le dévouement de nos hautes autorités suisses et de nous rendre compte de l'importance de leurs fonctions. A aucun moment l'étude approfondie des institutions fédérales ne pourra s'appuyer sur des exemples plus concrets qu'à l'heure où nous nous trouvons. Le corps enseignant saura tirer parti de cet avantage et saisir l'occasion qui lui est offerte de rendre cet enseignement plus vivant, plus intuitif.

Il est recommandé de produire, à l'appui de cet enseignement, des illustrations et des documents instructifs.

Dessin.

COURS INFÉRIEUR. — a) Exercices d'assouplissement et d'orientation : lignes verticales, obliques, horizontales, circonférences, ellipses (exemples : fil à plomb, fils télégraphiques, flèches dirigées dans différents sens, pluie, bille) ; b) dessin d'après nature : objets représentés

par une seule ligne (épingle, canne) ; objets plats (ardoise, fenêtre) ; objets arrondis (fruits, carafe) ; objets longs, hauts, larges, épais (clocher, tige d'arbre, route large) ; *c*) composition décorative : arrangements avec feuilles, fleurs, fruits, rosaces, étoiles ; *d*) dessin libre : en corrélation avec les autres branches du programme. Dessin de mémoire selon observations faites.

COURS MOYEN. — *a*) D'après nature : figures rectilignes (barrière, échelle, tableau noir) ; figures basées sur le demi-cercle (écusson, éventail) ; figures circulaires (faucille, montre, horloge) ; combinaisons de lignes droites et courbes (feuilles, fleurs, fruits, clef, palissade) ; *b*) décoration : Orner un carré, un rectangle, une bande, avec feuilles, fleurs, fruits, rosaces ; orner un vase, une assiette, une taie, le coin d'un mouchoir (filles) ; figures symétriques, crayon ou fusain ; *c*) dessin libre : en corrélation avec les autres branches du programme.

COURS SUPÉRIEUR. — *a*) Dessin d'après nature : flore et objets usuels ; perspective d'observation appliquée au dessin des corps géométriques simples. Objets usuels en perspective. Croquis en plein air ; *b*) dessin géométrique : lignes, angles, surfaces, tracé des figures géométriques et applications aux objets usuels. Croquis cotés avec instruments de précision et mise au net (tables, pupitres, boiserie, portail). Echelle de réduction ; *c*) composition décorative. Dessin libre et de mémoire ; exercices facultatifs.

Conseils divers : Ne pas perdre de vue que le dessin doit devenir pour l'écolier un moyen naturel d'expression et qu'il doit, dans tous les cours, prêter son concours à toutes les branches du programme : les leçons et exercices de dessin doivent tendre à développer l'œil et la main ; dès la 1^{re} année de cours inférieur, procéder à des exercices au tableau noir avec les deux mains, alternativement et simultanément ; l'usage, bien dirigé, de crayons en couleurs, et au cours supérieur, de couleurs à l'eau, est recommandé ; les exercices libres et de mémoire doivent être guidés et corrigés ; au cours supérieur, l'élève peut se livrer de temps en temps à des exercices facultatifs, mettant en jeu son initiative ; le dessin le plus profitable est celui qui est basé sur l'observation directe des objets et qui n'a rien de purement mécanique ou conventionnel.

CHANT. — COURS INFÉRIEUR. — 5 petits chants courts et l'*Ave maris stella* simple. Directions : Les élèves ne connaissent pas encore les signes musicaux ; il est important toutefois de leur mettre la mélodie sous les yeux au tableau noir, afin de les familiariser avec la notation musicale ; ils percevront d'ailleurs fort bien, sur les indications du maître, les contours de la ligne mélodique lue et chantée à la fois. Ces chants doivent donc être appris avec le concours de l'*oreille et de l'œil*. Ils peuvent dépasser la sixte, car il est bien de commencer dès l'âge tendre la formation de la voix de tête.

Comme déduction théorique, on cherchera, au moyen d'exemples tirés des 6 chants connus, et cela à l'oreille et à l'œil si possible, à faire constater aux enfants quatre choses, qui seront le noyau de toute l'étude future : qu'il y a des sons : 1^o plus hauts, 2^o plus longs, 3^o plus forts, 4^o plus beaux que d'autres. Le résultat est très appréciable si les enfants ont saisi ces 4 notions.

COURS MOYEN. — Répétition des chants du cours inférieur, étude de 6 ou 8 nouveaux, parmi lesquels des motets d'église (pas encore de psaumes), courts et mélodiques.

Directions : Par déduction de ces chants connus, faire quelques exercices de solfège contenant des bouts de la mélodie déjà possédée, avec constatation de plus en plus serrée des 4 points acquis : hauteur, longueur, force, beauté des sons.

1^o Du premier point sortira le *solfège mélodique*, soit l'étude des intervalles (la tierce, la quinte, l'octave, la quarte, la seconde majeure et mineure, la sixte, peut-être la septième). Tout ceci par analyse de mélodies connues ; constatations à rendre précises à l'oreille et à illustrer au tableau, voire même à dicter aux élèves avancés.

2^o Du deuxième point sortira le *solfège rythmique*, avec la noire comme point de départ, puis son double, la blanche, et sa demie, la croche. L'étude du point après la note vient ici, de même celle des silences correspondants, avec et sans le point.

3^o Du troisième point sortira la mesure avec ses temps forts et faibles. Etude des mesures simples $\frac{2}{4}$ et $\frac{3}{4}$ (toujours dans les chants connus). Les exercices de pure rythmique peuvent être faits sur la note de la clef (sol). Cette note *sol* doit d'ailleurs être le point de départ de l'étude de la notation (et non pas *do*, note exceptionnelle).

N. B. — Quand on a la clef de la maison musicale, on ne doit pas y entrer par le soupirail de la cave. — Plus tard, viendront les mesures composées, avec deux temps forts, $\frac{4}{4}$ et $\frac{6}{4}$. Ne pas commencer encore avec les mesures ayant le dénominateur 8, où l'unité étant la croche, et non la noire, une difficulté assez grande arrive inopinément, sans acheminement logique.

4^o De la notion de beauté du son, on fera sortir tout ce qui regarde l'émission de la voix et la prononciation du texte. Le maître procédera ici avantageusement par exemples, bons et mauvais, quelque peu outrés, spécialement pour la question du timbre et des défauts du terroir. L'explication littérale des textes et de leur sens arrive ici. Il ne peut pas encore être question de synthèse.

COURS SUPÉRIEUR. — Répétition du programme précédent. Etude, de plus en plus par l'œil, de chants variés. Répertoire patriotique rendu obligatoire. Solfèges déduits, analyse théorique des solfèges à l'oreille et à l'œil. Quelques dictées musicales mélodiques et rythmiques très faciles. Etude de messes, cantiques, psaumes, quelques-uns jusqu'à exclusion de tous les défauts. Continuation du quadruple programme théorique du cours moyen :

1^o Intervalles redoublés et accidentés, puis peut-être renversements, intonations.

2^o La ronde, note double de la blanche, et la double-croche, la moitié de la croche. La barre de liaison. Longue étude.

3^o Pièces plus mouvementées à $\frac{2}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{4}$, $\frac{6}{4}$. Les mêmes pièces écrites à $\frac{2}{8}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{4}{8}$, $\frac{6}{8}$: constatations. Etude spéciale de la mesure à $\frac{6}{8}$ lente et rapide.

4^o Avoir des égards pour la mue.

CHANTS MIS SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE

a) *Recueil du Valais* :

N° 21, page 44 : Récréation (cours inférieur et moyen) ;

N° 80, page 96 : Le chamois ;

N° 119, page 180 : A nos Pères ;

b) *Chants de M. Bovet* :

1° Nos Chansons, N° 4, page 8 : La Poya ;

2° Almanach du Père Girard, édition 1915 : Reçois, Seigneur, l'hommage, page 137 (cours inférieur et moyen) ;

3° Facultatif pour les filles, en laissant de côté l'un des chants précédents : Riette et Brunelle, page 208, almanach du Père Girard.

N. B. — Les textes de tous ces chants doivent être appris par cœur et conservés fidèlement dans la mémoire.

c) *Motets* : *Sanctus* et *Agnus* de la Messe des Morts ;

Adeste fideles (mesuré à 4 temps).

N. B. — Les divers morceaux mis à l'étude fourniront aussi le thème des exercices combinés et gradués de solfège.

AU NOM DES INSPECTEURS SCOLAIRES :

La Commission du programme annuel,

F. **Barbey.**

H. **Currat.**

J. **Crausaz.**

La Direction de l'Instruction publique approuve le présent programme pour l'année scolaire 1915-1916.

Fribourg, le 27 mars 1915.

Le Conseiller d'Etat, Directeur.

GEORGES PYTHON.

